

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 17 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS (**absent pendant la présente délibération**), Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AIDE DE LA COMMUNE POUR LE FLOCAGE DE VETEMENTS

DEL20240617_18

Présents : 17

Pouvoirs : 3

Abstentions :

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre :

Rapporteur : M Jammet – VU en C° finances du 13/06/2024 et C° Vie Locale du 14/06/2024

La Municipalité s'est engagée à participer au flocage des tenues des associations, à hauteur de 50% du coût du flocage, plafonné à 1000€, dans la mesure des capacités budgétaires de la commune. Les propositions suivantes ont été arrondies à l'euro supérieur :

1°) aide au flocage pour le COMITE DE JUMELAGE BRAINE L'ALLEUD : 561€

Dans le cadre des 70 ans du Comité de jumelage Ouistreham – Braine L'Alleud, le club souhaite offrir la possibilité aux adhérents d'acheter des maillots de vélo sérigraphiés aux couleurs de l'événement. Le budget total du devis se montant à 1 121,91 €, le montant de la subvention pour flocage proposé est de 561€.

2°) aide au flocage pour le RIVA FIGHT CLUB : 467€

Le Riva Fight Club de Ouistreham souhaite faire l'acquisition de vêtements floqués à son nom et portant le logo de la Ville. Les 2 entreprises sollicitées ayant fourni des devis pour un montant total de 933,70€, la subvention pour flocage proposée est de 466€.

3°) aide au flocage pour le TWIRLING BELLA CLUB : 495€

Le Twirling Bella Club souhaite se doter de nouvelles tenues logotées au nom du club et de la commune. L'association ayant présenté un devis d'un montant de 989,76 € émanant de la société SARL COPINEW, elle sollicite l'aide de la commune pour un montant de 494€.

4°) aide au flocage pour le CLUB DE BOULES ET LOISIRS : 577€

Le Club de Boules et Loisirs de Ouistreham souhaite investir dans l'achat de nouveaux vêtements sportifs floqués aux couleurs de la Ville et de l'association. Elle sollicite une aide exceptionnelle auprès de la commune sur la base du devis d'un montant de 1 153,75 € fourni par Intersport. La subvention pour flocage proposée s'élève donc à 577€.

5°) aide au flocage pour le KARATE CLUB : 1000€

Le club de Karaté de Ouistreham Riva-Bella souhaitant se doter de vêtements logotés à son nom et à celui de la Ville, il a fait appel à l'entreprise Equip'club pour obtenir un devis. Ce dernier fait état d'un total de 3 463,20 €, la subvention pour flocage serait donc de 1 000 €.

6°) aide au flocage pour le BADMINTON CLUB : 265€

Le Club de Badminton souhaite se doter de nouveaux maillots logotés aux couleurs de la Ville et de l'association. Il sollicite une aide exceptionnelle auprès de la Commune sur la base du devis d'un montant de 529,88 € obtenu auprès de l'entreprise Décathlon. La subvention pour flocage sollicitée s'élève donc à 265€.

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité des présents, d'octroyer les aides vues ci-avant, prises sur les 6000€ provisionnés pour flocage au compte 65748.

Fait et délibéré en séance les jour/mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.